

Séance du 01 juillet 2021

Présents : MM. Glaude, Président  
Franco, Dequae-Schrijvers, Demeuse Echevins  
Poncin, président de CPAS  
Aubry, Vaguet, Debarsy, Guillaume, Grandjean,  
Lindt, Collet, Ney-Glaise, Conseillers.  
Mme Leroy, Directrice générale.

Le Conseil communal,

1. En urgence, l'urgence étant acceptée à l'unanimité, décide à l'unanimité la vente publique de l'atelier rural avec commodités sis à Salle ; cadastré Commune de Bertogne, 2<sup>ème</sup> division/Flamierge, section H n°155f d'une contenance mesurée de 41a 17ca au montant de 378.000 € ; D'affecter le produit de la vente aux dépenses ordinaires et extraordinaires de la commune ; Cette présente vente est réalisée pour cause d'utilité publique

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,  
F. LEROY

Le Bourgmestre,  
C. GLAUDE.